



LA FEDERATION COMMUNIQUE

LOI ÉGALIM 2

JEU DE DUPES

Ne modifiant en rien les rapports de forces dans la filière, des agriculteurs à la grande distribution en passant par les industriels de l'agroalimentaire, issus notamment de la loi de modernisation économique promue par Sarkozy en 2008 qui octroyait des privilèges exorbitants à la grande distribution, la loi Égalim, votée en 2018, qui devait assurer, entre autres, une meilleure rémunération aux agriculteurs, a été, sans surprise, un échec patent.

Pour Macron, candidat à sa propre réélection aux présidentielles de 2022, il était éminemment politique de faire voter une seconde loi « Égalim 2 » pour tenter de tenir sa promesse dans un contexte de forte augmentation du prix des matières premières agricoles. Tirant les enseignements de cet échec et face aux pressions de la Fnsea et de l'Ania, la loi Égalim 2 semble vouloir rétablir un certain équilibre avec l'obligation de contrats écrits entre le producteur et son premier acheteur, « sanctuarisant », selon le législateur, le coût des matières premières agricoles.

L'Institut de Liaison des Entreprises de Consommation (Ilec), bras armé des grands groupes industriels notamment agroalimentaires, se frottent les mains. Ils pourraient augmenter leurs marges. Pour la grande distribution, même chose, la hausse du prix des matières premières agricoles passe directement sur les étiquettes.

Un constat se vérifie d'ores et déjà. « Sanctuarisant » le système capitalisme, il n'est pas question de toucher aux profits et aux dividendes versés aux actionnaires. Les prix des produits alimentaires grimpent sans que les salaires suivent.

Les gouvernements et la Banque centrale européenne commencent à s'inquiéter d'une inflation, qui atteint plus de 4 % dans l'Union européenne et qui semble devoir durer, et d'une paix sociale que quelques primes ne suffiront pas à maintenir. La hache de guerre pour les prix bas n'est pas enterrée par tout le monde. On peut gager que certains resteront sur le carreau. À ce jeu de dupes, ce seront les salariés, les petits et moyens paysans et les consommateurs qui paieront la facture.

Le gouvernement Macron, encore une fois le doigt sur la couture du pantalon pour répondre aux desiderata du grand patronat, n'a pas pris les seules mesures qui permettent une réelle croissance économique répondant aux besoins de la population, le blocage des prix, le coefficient multiplicateur permettant de rémunérer le travail paysan, la revalorisation des salaires et du Smic à 2 000 euros, et l'obligation pour les entreprises de développer l'emploi stable et qualifié.

Montreuil,
Le 23 novembre 2021